CAPD du 29 janvier 2015

Déclaration préliminaire :

Suite aux dramatiques évènements du mois de janvier, nous avons rappelé à l’administration notre attachement à la laïcité. Nous avons demandé à ce qu’il n’y ait pas qu’une simple consigne qui descende du haut de la pyramide mais bel et bien un travail réfléchi, partagé, concerté entre tous les partenaires en charge de l’Educatif. Nous avons profité de la présence du nouvel inspecteur d’Académie pour rappeler notre attachement au dialogue social pour répondre aux attentes des collègues du 1er degré sur les dossiers en cours : ISAE, augmentation du ratio pour le passage à la Hors classe, simplification des tâches des directeurs, décharge de directions….

1/ Situations particulières des personnels souhaitant permuter :

Deux personnels ont obtenu 800 points du fait de leur reconnaissance RQTH.

Un personnel a obtenu l’engagement d’obtenir son exéat en juin dans le cas où sa participation aux permutations informatisées n’aboutirait pas.

Les barèmes des collègues participants aux permutations ont été confirmés.

2/ Sortie de l’éducation prioritaire

Prise en compte pour le barème du mouvement intra :

* 3 points de majoration (uniquement pour cette année) pour les collègues qui étaient dans une école en éducation prioritaire et qui participeront au mouvement intra
* Les points de bonifications capitalisés en REP au cours des années précédentes seront conservés jusqu’à leur utilisation par le collègue. Le SE-Unsa sera destinataire de la liste des personnels concernés la vérifiera et veillera à chaque mouvement intra à leur prise en compte.
* les coordonateurs  qui serait en fermeture obtiendront :
* 100 points pour un poste équivalent dans la circonscription ou la commune
* 8 points pour tout poste d’adjoint ou tout poste équivalent à celui détenu avant celui de coordonateur dans la circo ou la commune
* 2 points pour tout poste d’ d’adjoint ou tout poste équivalent à celui détenu avant celui de coordonateur dans le département.

3/ Invitations ou convocations des directeurs

L’IA veut transformer une partie des invitations que recevaient les directeurs de la part de leur IEN en trois convocations hors temps de présence des élèves (3x2h) pris sur les 108h et donc ouvrir leur droit à remboursement de frais de déplacement. Nous pensons que les collègues doivent pouvoir choisir quelle partie des 108h ils déduiront. Un groupe de travail se mettra en place pour traiter de ce point.

L’IA rappelle qu’il a des contraintes budgétaires et qu’il n’enverra de convocation que dans la limite de son enveloppe de remboursement de frais de déplacement.

L’IA a rappelé à propos des invitations reçues par les PES que leur non-participation n’aurait pas de conséquences.

4/ CPC EPS

Le poste CPC EPS vacant pourra être attribué à TD à un généraliste qui aura une mission EPS.